

Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACTIONS CULTURELLES AVEC LA COMPAGNIE LE FIL DE LA PLUME

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDERANT la programmation de la Microfolie pour la saison 2025-2026,

Le Maire décide de signer une convention d'actions culturelles avec la compagnie « Le fil de la plume domiciliée – théâtre l'Eclat – 2 place de verdun – 27500 PONT AUDEMEN pour des actions culturelles en milieu scolaire autour du spectacle « invitation au voyage » pour un montant de 3.000 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation


Julien TIMON

